



## DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 3068-82

CONCERNANT la prolongation  
du mandat de la Commission  
de police du Québec relatif  
aux enquêtes sur le crime  
organisé.

-----000000000-----

ATTENDU QUE le gouvernement, par le décret  
3684-80 du 26 novembre 1980, a confié un nouveau mandat  
à la Commission de police du Québec relatif aux enquêtes  
sur le crime organisé;


ATTENDU QUE ce nouveau mandat a été prolongé  
par le gouvernement par le décret 3538-81 du 16 décembre  
1981 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1982;

ATTENDU QU'il est opportun de prolonger à  
nouveau ce mandat de la Commission de police du Québec  
relatif aux enquêtes sur le crime organisé;

IL EST DÉCRÉTÉ, sur la proposition du minis-  
tre de la Justice:

QUE le deuxième alinéa du dispositif du dé-  
cret 3684-80 du 26 novembre 1980 modifié par le décret  
3538-81 du 16 décembre 1981 soit de nouveau modifié par  
le remplacement de la date "31 décembre 1982" par la date  
"31 décembre 1983".

Approuvé ce 21<sup>e</sup>  
jour de décembre 1982

  
LIEUTENANT-GOUVERNEUR

